



SANTÉ AU TRAVAIL

Document unique d'évaluation des risques professionnels



Le document unique est obligatoire depuis le 5 novembre 2001 dans toute entité et doit être actualisé au moins une fois par an

 4 à 10 personnes (tout le personnel de l'entreprise)

 14 heures

 Sur devis



30%

Mises en Situation
Professionnelles



40%

Complément du
formateur



30%

Rédaction de
document
professionnel

Objectifs de la formation

- Perfectionner vos pratiques d'évaluation des risques (EvRP) afin d'être opérationnel pour élaborer et actualiser les DUER et PAPRiPACT, selon la nouvelle réglementation.
- Aborder tous les nouveaux aspects réglementaires du DUER et du PAPRiPACT, avec une méthodologie précise comprenant les coefficients pondération, et les Annexes RPS, CPP et Risques Chimiques (Décret du 31 mars 2022).

Programme de formation

- Aspects réglementaires de l'EvRP & du DUER/PAPRiPACT (Loi Santé 02/08/21).
- Responsabilités des employeurs et des auditeurs dans l'élaboration et la mise à jour du DUER.
- Étapes d'une démarche globale d'EvRP (chronologie, méthode et contenus).
- Les différentes modalités de réalisation : prestations externalisées, mixtes ou internalisées.
- Calculs de criticité des risques (risques bruts, pondérés et résiduels).
- Les différentes annexes du DUER : Compte Professionnel de Prévention (CPP), Risques Chimiques (RCh) et Risques Psychosociaux (RPS).
- Les méthodes d'analyse et d'observation terrain par Unités de Travail (UT).
- Les ressources et leviers pour l'élaboration des plans d'actions de prévention.
- Le devoir de conseil et la gestion des lettres de réserve.

Compétences développées

- Être capable de mettre en place, animer et coordonner une démarche globale d'évaluation des risques professionnels
- Être capable de réaliser un DUER / PAPRiPACT conforme à la réglementation

Méthodes pédagogiques

- Méthodes participatives, démonstratives, heuristiques et collaboratives

PRÉREQUIS

Ordinateur portable ou tablette

SUPPORT

Documents de l'INRS / CARSAT

MODALITÉS ET DÉLAIS

Dans vos locaux en présentiel
Inscription sous 10 jours

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Auditeur / rédacteur de DUERP certifié

RÉFÉRENT HANDICAP

Laurent Scarabin
laurent@atelierdesapprenants.fr

SUIVI ET ÉVALUATION

- Feuille d'émargement à la demi-journée
- Evaluation continue
- Attestation de fin de formation

CONTACT

07 86 87 90 86
contact@atelierdesapprenants.fr
www.atelierdesapprenants.fr